

Don d'organes : la police ne veut pas le savoir

Autor(en): **Brutsch, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1441

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La mémoire courte

Les radicaux et les organisations patronales rejettent les trois propositions énergétiques soumises au peuple le 24 septembre prochain. Un beau volte-face. Dans le genre, l'Union démocratique du centre fait encore mieux

EN POLITIQUE, LA mémoire courte permet toutes les pirouettes. La prochaine votation fédérale sur les objets énergétiques en témoigne, une fois encore.

Sans faire dans le détail, le parti radical et les principales organisations patronales rejettent les trois propositions soumises au peuple le 24 septembre prochain. Dont l'article constitutionnel introduisant une taxe d'incitation entièrement reversée aux consommateurs. Walter Schiesser, aujourd'hui à la retraite, fut longtemps journaliste à la NZZ, spécialiste reconnu des dossiers de l'énergie et de l'environnement. De plus, il a présidé jusqu'à récemment la commission de l'environnement du parti radical suisse. L'exercice de mémoire auquel il se livre (NZZ, 31 août 2000) met en lumière la versatilité et l'absence de cohérence de son parti.

Tourner

Il y a moins d'une année, dans leur plate-forme électorale, les radicaux préconisaient une taxe d'incitation

modérée sur l'énergie. Dans une déclaration de principe de 1997, ils exigeaient une réforme fiscale écologique permettant de réduire les coûts annexes du travail, sans augmentation de la quote-part de l'Etat. Donc exactement ce que prévoit le projet constitutionnel dont ils recommandent aujourd'hui le rejet. Au nom de la lutte contre tout nouvel impôt. Les radicaux suisses ont préféré se rallier aux slogans antifiscaux à la mode plutôt que de défendre auprès de leurs électeurs une position de principe ouvrant la voie à une écologisation de la fiscalité.

Dans la virevolte, l'UDC zurichoise fait encore mieux. Ses députés, avec l'appui de leurs collègues bourgeois, ont décidé d'économiser sur les prestations complémentaires versées aux personnes âgées par le canton. Puis l'UDC se rallie au référendum lancé notamment par la gauche.

A trop humer le sens du vent, ces partis ne récolteront probablement pas la tempête, mais ils contribueront assurément à l'indifférence générale et à l'abstention du plus grand nombre. Belle prestation civique ! *jd*

DON D'ORGANES

La police ne veut pas le savoir

LA SUISSE EST ce pays dont les autorités de police avaient inventé naguère l'infâme tampon J dans le passeport des Allemands juifs. Chat échaudé craint l'eau froide? Aujourd'hui le Conseil fédéral estime qu'offrir la faculté d'inscrire la volonté de donner ses organes après décès sur une pièce d'identité (comme cela se fait en Amérique du Nord sur le permis de conduire) est impensable: ce n'est pas l'objet de ces documents, la protection des données, et même de la personnalité, s'y opposent.

Le gouvernement réaffirme néanmoins vertueusement son souci de lutter contre la pénurie d'organes à transplanter sur des malades en attente... par l'information «qui doit encourager les gens à faire don de leurs organes». Oui, mais comment? On évoque la mise sur pied d'un registre des donateurs, prévu par un projet de loi mis en consultation au début de l'année:

«méthode la plus sûre [...] mais il faudra encore en examiner minutieusement les avantages et inconvénients» (sic!).

Temps perdu

Tout cela se trouve dans une prise de position du 23 août relative à un postulat du conseiller national Josef Zisyadis, déposé le 7 juin 2000, qui sera prochainement soumis au vote.

Mais on se perd en conjectures: ce postulat ne faisait que reprendre celui d'un autre parlementaire vaudois, Roland Ostermann, du 18 juin 1999, liquidé faute d'avoir été traité par le Conseil national avant le changement de législature. Pour celui-là, la prise de position du Conseil fédéral, du 8 septembre 1999, avait été lapidaire: «Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat». *fb*